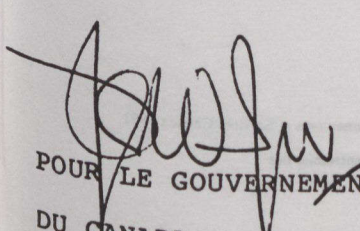


écrit, au moins trois mois avant la date d'expiration, signifiant qu'elle désire y mettre fin.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Accord.

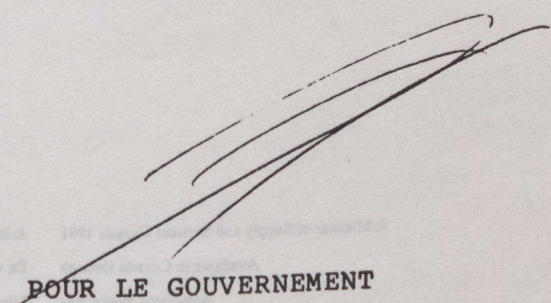
FAIT à Mexico, le 16ème jour de mars 1990, en double exemplaires, chacun en langues anglaise, française et espagnole, le texte dans chacune des trois langues faisant également foi.



POUR LE GOUVERNEMENT

DU CANADA

David J.S. Winfield



POUR LE GOUVERNEMENT

DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS

Pedro Joaquin Coldwell